

Chef technicien de l'environnement

Cas pratique faune terrestre et ses habitats



Concours section : Chef technicien de l'environnement

Epreuve matière : Cas pratique faune terrestre et ses habitats

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Concours : CTE 2023

Veillez IMPERATIVEMENT cocher l'option choisie :

FFMA

FTH

BE

Office Français de la Biodiversité  
Service départemental des Landes

A... , le ... ,

Note de synthèse à Monsieur le Préfet

Objet: Etat des lieux concernant le sanglier dans les Landes  
et mesures à prendre pour maîtriser ses effectifs.

Depuis les années 70, la France connaît une évolution importante de ses populations d'ongulés sauvages. Le sanglier est l'espèce ayant le plus profité des changements bénéfiques à ces espèces. De 35000 individus prélevés à la chasse en 1970, nous sommes passés à 842000 spécimens tués aujourd'hui en France.

Le département des Landes n'échappe pas à la règle et le nombre de sangliers présents sur le département aujourd'hui n'est pas sans poser des difficultés.

C'est dans ce contexte que vous avez souhaité une note de synthèse concernant l'état des lieux quant à la présence du sanglier dans les Landes (I) et les actions à mettre en place pour maîtriser ses populations (II).

I/ Etat des lieux :

Nous aborderons le contexte (A) et les enjeux (B) liés à la présence de cette espèce.

1 / 8

### A/ Le contexte :

Depuis les cinquante dernières années, les populations de grand gibier, et de sangliers en particulier, ont connu une augmentation exponentielle. Plusieurs facteurs ont convergé pour aboutir à ce niveau de population que l'on connaît aujourd'hui.

Tout d'abord, le sanglier est une espèce pourvue d'une grande capacité d'adaptation. Très plastique quant à ses exigences biologiques, elle est capable de s'établir dans de nombreux biotopes différents. Si elle trouve de quoi se nourrir et un minimum de tranquillité, elle peut cohabiter avec l'homme et même être près de lui. C'est la raison pour laquelle on retrouve de plus en plus cette espèce en milieu urbain comme c'est le cas à Mont-de-Marsan. C'est aussi une espèce qui a profité du réchauffement climatique. Les hivers moins rigoureux ont notamment pour conséquence l'augmentation de la survie des animaux et une meilleure condition physiologique entraînant une meilleure performance reproductive. Une pratique de chasse conservatrice de l'espèce a également favorisé son expansion, tout comme l'absence de prédateurs naturels depuis la disparition du loup au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Les populations sont donc pléthoriques et il se préleve environ 17 000 sangliers par an à la classe dans les Landes.

### B/ Les enjeux :

La présence à de tels ~~niveaux~~ niveaux de population de cette espèce entraîne des effets économiques notamment à la filière agricole et sylvicole.

Les dégâts agricoles causés par cette espèce sont ... 2/8.

indemnisés depuis la fin des années 60. En contrepartie du retrait du droit d'affût alors octroyé aux agriculteurs, les fédérations départementales des chasseurs ont dû indemniser les dégâts agricoles causés par le grand gibier. Elles doivent également gérer les populations. La facture des dégâts ayant suivi de manière proportionnelle ~~avec~~ la courbe des effectifs de sangliers, celle-ci s'étève à 2 millions d'euros (2015) dans les Landes. Le montant est considérable et on peut s'interroger sur la viabilité de ce système quand on le met en corrélation avec la baisse des effectifs de chasseurs.

Par ailleurs, les sangliers posent également des problèmes de santé et de sécurité publiques. La peste porcine Africaine, maladie contagieuse et sans traitement ni vaccin affecte les sangliers comme les porcs en élevage. Aux portes de la France (Belgique et Italie) quelques années en arrière, une telle maladie circulait chez les suidés sauvage aurait des répercussions économiques désastreuses pour la filière porcine landaise.

La sécurité routière est également concernée. On dénombre 17000 collisions avec des sangliers en France en 2008 dont 500 avec des dommages corporels. L'accident mortel survenu à Magescq nous rappelle tristement cette interaction entre population humaine et densité de suidés.

Cet état des lieux posé, il convient de s'intéresser aux actions qui peuvent être mise en place pour parvenir à maîtriser les populations de sangliers.

## II Les actions à mettre en place:

Ces actions sont de deux ordres: celles qui sont impératives et indispensables pour diminuer les effectifs de sangliers (A) et celles secondaires (B) permettant aux premiers d'augmenter leur efficacité ou d'amplifier les résultats. ...318...

## A/ Mesures prioritaires à mettre en place :

- Pour obtenir un niveau de population acceptable, il convient d'ores et déjà de diminuer drastiquement les populations. Un état des lieux est à conduire et il est indispensable de réaliser un zonage du département. En effet, les densités ne sont pas identiques partout et il faut prioriser les actions sur les points noirs identifiés dans le département. Sur ces points identifiés il faudra exiger un prélevement plus important. Plusieurs méthodes peuvent aboutir au résultat escompté : plan de chasse déséquilibré en faveur des femelles, incitations financières, contreparties octroyées en fonction des résultats obtenus etc... Les mesures doivent être discutées et mise en place par la Fédération départementale des chasseurs (FDC) auprès de ses adhérents.

Les services de l'état ont également un rôle à jouer en supprimant les zones refuge où la chasse ne peut pas s'exercer ou bien difficilement. Les zones sur lesquelles les propriétaires refusent la chasse ou bien les zones colonisées par les sangliers en ville ou à proximité pourraient faire l'objet de barrière administratives et également de zones piégées. En effet, la réglementation permet, par voie d'arrêté ministériel d'autoriser le piégeage du sanglier. C'est un outil à ne pas négliger au regard de son efficacité et de l'absence de danger qu'il représente en zone urbaine ou péri-urbaine.

## B/ Mesures secondaires pouvant participer à la maîtrise des populations de sangliers :

- Afin de s'assurer que des lâchers de sangliers issus d'élevage ne viennent pas compromettre les mesures mises en place, un contrôle périodique de ces établissements pourrait avoir ~~un~~ à minima un effet dissuasif pour ceux qui ne souhaitent pas voir les populations de sangliers baisser et seraient tentés de lâcher des

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Concours : CTE 2023

Veuillez IMPERATIVEMENT cocher l'option choisie :

 FFMA FTH BE

animaux.

L'état a également promis et aide déjà les FDC à maîtriser les sangliers en apportant une aide financière. Ces aides, en partenariat avec les acteurs locaux et les propriétaires fonciers, pourrait être mobilisée afin de rendre les territoires plus adaptés à une chasse efficace. Ouvrir des layons de hirs dans les zones hirs denses permet d'augmenter les prélèvements. Rappelons que l'Etat va verser 80 millions d'euros pour participer aux actions permettant de diminuer les sangliers en France.

L'état devra également être vigilant quant à la pratique de l'agrainage. Il devra être très strictement encadré et contrôlé pour ne pas se transformer en agrainage de dissuasion en agrainage permettant de soutenir les effectifs de l'apnée.

La simplification des procédures d'indemnisation aura aussi pour effet d'améliorer l'acceptabilité des dégâts par la profession agricole. Elle aura bien entendu peu d'effet sur les populations de sanglier.

Enfin, il conviendra d'être très vigilant sur les demandes incessantes de mouche cynégétique quant à l'utilisation des chevrotines. Efficaces à très courte portée, elles ne permettent pas des hirs en toute sécurité et dans toutes les circonstances. Limitées à des secteurs très particuliers et à des situations bien définies, elles peuvent apporter un surplus

d'efficacité mais leur emploi nécessite un vrai encadrement légal et stricte. La baisse significative des accidents de chasse depuis les dernières décennies ne doit pas être impactée par de nouvelles mesures dangereuses et accidentogènes. Il convient d'être très prudent à ce sujet et le but recherché ne doit pas se faire au détriment de la sécurité de tous.

En définitive la maîtrise des populations de sangliers s'inscrit dans un cadre plus large qui allie grands ongulés sauvage et interactions avec les enjeux ~~socio~~ socio-économiques du territoire. Tels sont les éléments que je souhaitais vous apporter.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile.

Grade / Fonction  
(signature)  
Prénom NOM



